

ANNEXE IV 2/2: SCHEMA CONCEPTUEL SITA REMEDIATION (MAI 2014)



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Montlhéry, le
N° /SID/ESID-IDF/USID-MHY/SGP

SERVICE D'INFRASTRUCTURE
DE LA DÉFENSE

Unité de soutien de l'infrastructure de la
Défense de Montlhéry
Section Gestion du Patrimoine
Affaire suivie par M. JAOUEN

FICHE DE SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU SITE

- OBJET** : synthèse de la qualité environnementale de l'ex BA217 sur le territoire de la communauté d'agglomération du val d'Orge (91)
- PIECE JOINTE** : Plan de localisation des différentes zones
- REFERENCE** :
- Instruction 302 DEF du 14/02/13, portant application du décret n°2012-1499 du 27/12/12
 - Rapport d'étude historique de pollution pyrotechnique réalisé par CESP - 07/09/09
 - Rapport d'étude du schéma conceptuel de la société SITA Remédiation - 11/04/14
 - Avis contrôleur général des armées, inspection des installations classées - 23/06/14
 - Note investigations complémentaire zone B - 29/08/14

L'aérodrome de Brétigny, après 74 ans d'existence sur le territoire Essonnien, a fermé en 2012. Cette fermeture, présentant un impact majeur sur l'activité économique du territoire, s'est accompagnée de la signature d'un contrat de redynamisation des sites Défense, moyen pour l'Etat d'apporter son soutien aux collectivités bénéficiant du protocole de cession à l'Euro symbolique, dans le cadre des études de reconversion.

Conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi de finance pour 2009, l'Etat est tenu de fournir un état exhaustif de la qualité environnementale de l'emprise, tant sur l'aspect industriel que pyrotechnique.

Dans cette optique, le ministère de la Défense a conduit une étude de l'historique pyrotechnique du site à travers les grands conflits qui ont marqué le siècle dernier ainsi qu'une étude de l'historique industriel et des investigations in-situ conduisant à l'établissement d'un schéma conceptuel symbolisant les sources, les vecteurs et les cibles des pollutions mises au jour.

Historique pyrotechnique :

L'aérodrome de Brétigny est créé en 1938. Au cours de la seconde guerre mondiale, le terrain est occupé par les forces allemandes qui y réalisent les premières infrastructures aéronautiques. Celles-ci subissent de nombreux bombardements alliés comme en témoignent les clichés insérés dans l'étude. A l'issue des conflits armés, en 1945, le Centre d'essai en vol (CEV) s'implante et entame les reconstructions, il est rejoint en 1976 par la Base aérienne 217 (BA217) qui englobe l'ensemble du périmètre de la base. Ce développement des activités d'essai en vol s'accompagne, à partir de 1961, de l'installation de l'institut national de recherche agronomique (INRA) sur la partie Sud qui cultive rapidement l'ensemble des terrains de la base.

Les activités ainsi développées militent pour l'existence d'un risque de pollution pyrotechnique sur l'ensemble de la base, ce qui impose la prise de mesures de protection lors des opérations d'infrastructures envisagées par les repreneurs.

Historique industriel :

L'emprise, objet de la phase A, comprend l'ensemble des terrains de l'ex BA217 implantés sur les bords communaux de Brétigny-sur-Orge et de le Plessis-Pâté hormis les zones bâties Est et Ouest, qui continuent à héberger des activités militaires, et le corridor qui les relie.

L'emprise a été découpée en 8 zones aux caractéristiques différentes et détaillées en annexe :

- La zone A comprend un bâtiment modulaire ainsi que les fondations d'un hangar, on y retrouve une ancienne cuve à produits photographiques. Les 4 sondages réalisés ne font état d'aucune pollution notable.
- La zone B se compose un ancien centre médical, une station-service (ICPE), une aire de lavage de véhicules légers et des ateliers de maintenance et de stockages divers. Les investigations (14 sondages et 5 piézomètres répartis sur la zone) laissent apparaître des traces de trichloréthylènes au droit des ateliers dans les couches superficielles du sol ainsi qu'un impact limité sur les eaux souterraines.
- La zone C correspond à la zone dite Radarville composée de cinq bâtiments de bureau, cinq bâtiments techniques et de deux hangars. Les investigations réalisées, 38 sondages et 5 piézomètres, ont mis en évidence une pollution aux hydrocarbures supérieurs aux seuils ISDI à 2m de profondeur sur 5 sondages. Ces pollutions sont localisées à proximité des locaux techniques et des cuves des bâtiments Radarville, Gabrielle et Radio. Elles sont limitées en profondeur et n'ont pas impacté les eaux souterraines
- La zone D, comprenant l'ancien bâtiment DTAT et un poste de transformation au PCB, a fait l'objet de 5 sondages et aucune pollution n'a été mise au jour.
- La zone K se compose de deux bâtiments principalement de bureau. Cette zone, autonome pour le traitement de ses eaux usées a fait l'objet de 9 forages ne laissant pas apparaître de pollution.
- La zone L est définie par l'ensemble des abords des pistes au Nord du corridor Est-Ouest et regroupe 20 forages dont l'analyse n'a montré aucune pollution notable.

Ainsi, l'étude historique documentaire et l'analyse de l'environnement a mis en évidence plusieurs zones potentiellement à risque. Les analyses in-situ ont mis au jour deux zones où une pollution significative a été relevée, à savoir, l'ancienne zone d'ateliers et de station-service et la zone Radarville.

Les impacts en hydrocarbures et trichloréthylènes présentent un risque potentiel mais limité dans des zones confinées du fait du dégazage et un risque existant de migration verticale vers la nappe du site au droit des zones impactées. Néanmoins, l'absence de captage AEP, AEI et AEA actuel en position vulnérable au regard du sens d'écoulement de la nappe conduit à un risque inexistant pour cet enjeu et actuellement négligeable concernant la migration au travers des réseaux d'eau potable.

Dans un souci d'exhaustivité de la démarche, des investigations complémentaires ont été commandées visant à préciser l'éventuelle extension de la contamination au COHV relevés au droit de la zone des ateliers.

Celles-ci ont consisté en la réalisation de 4 sondages complémentaires ainsi qu'en la mise en place de 4 piézomètres afin de densifier le réseau de surveillance au droit de cette zone sensible.

Les résultats des investigations complémentaires sur la zone des ateliers ont permis de caractériser plus précisément l'impact en COHV qui se limite au premier mètre de terrain. De même, elles ont permis de confirmer la contamination en trichloréthylène des eaux souterraines et de mettre en place un réseau de surveillance de la contamination.

Avis du contrôle général des armées :

L'inspection des installations classées du contrôle général des armées a souscrit à l'analyse de l'organisme anciennement occupant et souhaite que la Défense procède au retrait des terres polluées au droit des différentes cuves.

Bilan :

A travers l'établissement de ces études la Défense s'acquiesce de son devoir d'information conformément au code de l'environnement et à l'article de la loi de finance pour 2009 rappelé en préambule.

Aussi, les préconisations formulées par les bureaux d'études ayant conduit le diagnostic environnemental doivent être prises en compte par l'acquéreur.

Aussi il devra se conformer aux remarques suivantes :

- Réaliser un diagnostic de la pollution pyrotechnique au regard du projet de reconversion
- Procéder à la dépollution pyrotechnique en fonction du projet de reconversion
- Remettre en perspective des conclusions du schéma conceptuel au regard du projet d'aménagement
- Prendre des précautions particulières liées à la découverte d'éventuelles pollutions industrielles
- Procéder au tri des terres polluées compte tenu du dépassement des seuils ISDI sur certains forages
- Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines au travers du réseau de surveillance mis en place.

L'ingénieur en chef de 2^{ème} classe Christophe MULLER
 Chef de l'unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Montlhéry